Commune de VIANNE *Séance du 22 Octobre 2025*

047-214703183-20251022-2029_030-DE Reçu le 23/10/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2025-030

<u>Objet</u>: Avis sur le dossier de demande d'autorisation environnementale du plan de gestion des opérations pluriannuelles de dragage (PGOPD) du canal latéral à la Garonne et des canaux de Brienne et de Montech

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux du mois d'octobre, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Vianne, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Laurence BENLLOCH, Maire.

Nombre de Co	nseillers
En exercice	14
Présents	10
Procurations	2
Votants	12
Abstentions	0
Suffrages ex	orimés
Pour	12
Contre	0

Date de convocation du Conseil Municipal: 14 / 10 / 2025,

<u>PRÉSENTS</u> – BENLLOCH Laurence, CAYROU Patrick, PEREZ Isabelle, FRICARD Daniel, AIME Catherine, CHAMINADE Daniel, DIDIER Sophie, MARTINEZ Guy, RAMADOUR Maria, DARIO Maryline.

POUVOIRS - GALLO Anthony, CARRERE Stéphanie.

EXCUSÉ - SENGENES Bernard, CEREA Serge.

Madame PEREZ Isabelle a été désignée comme secrétaire de séance.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale pour le plan de gestion des opérations pluriannuelles de dragage (PGOPD) du canal latéral à la Garonne et des canaux de Brienne et de Montech fera l'objet d'une enquête publique pendant 34 jours, du 2 octobre 2025 à 9h00 au 4 novembre 2025 à 16h30.

Conformément aux dispositions du Code de l'environnement et notamment son article R181-38, ce dossier est soumis à l'avis du conseil municipal des communes intéressées par le projet.

Vu le dossier de demande d'autorisation environnementale,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal à l'unanimité

➤ DONNE UN AVIS FAVORABLE sur le dossier de demande d'autorisation environnementale pour le plan de gestion des opérations pluriannuelles de dragage (PGOPD) du canal latéral à la Garonne et des canaux de Brienne et de Montech;

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures, Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance, Isabelle PEREZ Le Maire de Vianne, Laurence BENLLOCH

A.